



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

Date de convocation

4 juillet 2024

Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

**N° de la délibération
2024-374**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Compte tenu du tableau d'avancement de grade des agents ARCHE Agglo des catégories A, B et C pour l'année 2024, Compte tenu de la volonté d'ARCHE Agglo de stabiliser son service Habitat logement foncier et pérenniser certains postes,

Compte tenu la compétence d'ARCHE Agglo de Gestion eau Pluviale Urbaine et la nécessité de recruter un agent pour la gestion des dossiers y afférant

Compte tenu de la compétence CTG parentalité d'ARCHE Agglo

Considérant la nécessité de mettre le tableau des effectifs en cohérence avec les gardes détenus par les agents et les grades de recrutement,

Considérant la liste d'aptitude relative à la promotion interne au titre de l'année 2024,

Il convient de créer et de supprimer les emplois correspondants.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 25 juin 2024

Le Président propose à l'assemblée les modifications suivantes :

CREATION	SUPPRESSION	Libellé de l'emploi
DGS d'un EPCI de 10 000 à 80 000 habitants	DGAS de 40 à 150 000 habitants	DGS
Agent social	Agent social 1 ^{ère} classe	Assistante petite Enfance*
Ingénieur		Chargé de GEPU
Attaché territorial		Coordinateur Habitat PIG SPPEH*
Adjoint administratif		Assistante administrative Habitat*
Assistant enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe à TNC 3.75	Assistant enseignement artistique ppal de 1 ^{ère} classe à TNC 3.75	Enseignant de musique
EJE TNC 17h30		Chargé parentalité
EJE cl exceptionnelle	EJE	Directrice de crèche
Ingénieur ppal	Ingénieur	Responsable service déchets
Puéricultrice hors classe	Puéricultrice	Directrice de crèche
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1 ^{ère} classe TNC 9h25	Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe TNC 9h25	Enseignant de musique
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1 ^{ère} classe TC	Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe TC	Enseignant de musique
2 postes d'Auxiliaire de puériculture cl supérieure	2 postes d'Auxiliaire de puériculture cl normale	Auxiliaire de puériculture
3 postes d'Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	3 postes d'Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl	Gestionnaire comptable Assistante administrative Technicienne RH
3 postes d'Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl	3 postes d'Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	Agent technique (2) Agent entretien et restauration
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise	Agent technique
3 postes d'agent social ppal 1 ^{ère} cl	3 postes d'agent social ppal 2 ^{ème} cl	Assistante petite enfance
agent social ppal 1 ^{ère} cl TNC 30 h	agent social ppal 2 ^{ème} cl TNC 30 h	Assistante petite enfance
Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	Gestionnaire développement économique

- En cas de recrutement infructueux d'un agent fonctionnaire ces postes peuvent être occupés par des agents CONTRACTUELS créé en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le niveau de recrutement et rémunération sont fixés en fonction de des grades de référence.

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **D'ADOpte** la proposition du Président,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 15 juillet 2024 :

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 11 Juillet 2024			
Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière adm inistrative			
DGS d'un EPCI de 10 000 à 80 000 habitants	35	0	1
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	2	1
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	19	20
Rédacteur principal 1ère classe	35	5	5
Rédacteur principal 2ème classe	35	4	5
Rédacteur	35	3	3
Adjoint adm inistratif principal 1ème classe	35	13	15
Adjoint adm inistratif principal 2ème classe	35	7	4
Adjoint adm inistratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Adm inistratif territorial	35	7	8
Adjoint Adm inistratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Adm inistratif territorial	28	1	1
Adjoint Adm inistratif territorial	24,5	1	1
Adjoint Adm inistratif territorial	15	3	3
Filière technique			
Ingénieur ppal	35	5	6
Ingénieur	35	6	6
Technicien principal 1ère classe	35	5	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	4
Technicien	35	4	4
Agent de maîtrise principal	35	4	5
Agent de maîtrise	35	5	4
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	6	9
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	8	5
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	13	13
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	28	1	1
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 11 Juillet 2024

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice Hors classe	35	0	1
Puéricultrice	35	4	3
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	2	3
Educateur de jeunes enfants	35	13	12
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	2	3
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	14	15
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	14	13
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	3	5
Agent Social principal de 1ère classe	30	0	1
Agent Social principal de 2ème classe	35	10	7
Agent Social principal de 2ème classe	30	1	0
Agent Social Territorial	35	7	8
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2
Filière Animation			
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Animateur	35	1	1
Adjoint territorial d animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d animation	35	4	4

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 11 Juillet 2024

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	16	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	3	4
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,25	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,75	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	20	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	12	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,25	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,75	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	1	1
Assistant Enseignement artistique	1,25	1	1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo